



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7488^e séance

Lundi 20 juillet 2015, à 9 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. McCully	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Non-prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/547, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de s'être portés coauteurs du projet de résolution, qui est donc maintenant un texte de la présidence. Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous avons adopté la résolution 2231 (2015), qui consacre le Plan d'action global commun arrêté il y a six jours à Vienne.

À ce stade, beaucoup sont familiers avec les principes de base de l'accord conclu, qui, s'il est mis en œuvre, coupera toutes les voies menant à la production de matières fissiles pour la fabrication d'une arme nucléaire, s'agissant de la République islamique d'Iran, tout en mettant en place un régime d'inspection et de transparence rigoureux aux fins de la vérification du respect par l'Iran de ses engagements. Le Plan d'action réduira des deux tiers le nombre des centrifugeuses de l'Iran et empêchera l'Iran de produire du plutonium de qualité militaire. L'Iran se défera également de 98 % de son stock d'uranium enrichi, qui sera ramené d'une quantité permettant de produire environ 10 armes nucléaires à une fraction de ce qui est nécessaire pour la fabrication d'une seule arme nucléaire. L'accord conclu multipliera par quatre le temps de « désengagement », c'est-à-dire le temps nécessaire pour produire assez d'uranium de qualité militaire pour fabriquer une arme atomique, qui passera des deux à trois mois estimés actuellement à un an. Il obligera également l'Iran et tous les États à se conformer aux restrictions juridiquement contraignantes relatives aux armes nucléaires, classiques et aux activités balistiques liées aux missiles.

Dans 90 jours, une fois que nos capitales et nos parlements respectifs auront eu la possibilité de passer soigneusement en revue les dispositions de l'accord, les engagements du Plan d'action global commun entreront normalement en vigueur. La levée des sanctions ne commencera que lorsque l'Iran aura accompli de façon vérifiable les mesures initiales nécessaires pour mettre son programme nucléaire en conformité avec l'accord. Il importe aujourd'hui de prendre du recul par rapport au Plan d'action pour en embrasser les enseignements plus globaux, au sujet des normes mondiales, du rôle essentiel de la diplomatie, de la nécessaire vigilance de tous les instants et de l'absolue nécessité de l'unité du Conseil de sécurité, tous enseignements ayant des incidences tant sur la surveillance de la mise en œuvre de l'accord que sur la gestion d'autres crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Cette année marque la soixante-dixième année de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, dont le deuxième Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, a dit, dans un mot resté fameux qu'elle « n'a pas été créée pour nous emmener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer ». Suite aux terribles pertes en vies humaines de la Seconde Guerre mondiale et aux souffrances incommensurables qu'elle a causées, les représentants des nations du monde entier se sont tous réunis dans un

seul but, celui de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le premier enseignement que nous pouvons tirer de la manière dont cet accord a été conclu est qu'il ne suffit pas de convenir de normes internationales, comme celles contre la prolifération des armes nucléaires. Le Conseil et tous les pays de l'ONU doivent en fait prendre des mesures pour faire respecter ces normes internationales. En 2006, face aux tentatives de l'Iran de mettre au point un programme d'armes nucléaires, le Conseil de sécurité a mis en place l'un des plus durs régimes de sanctions de son histoire, qui s'est accompagné de sanctions robustes imposées par les États-Unis, plusieurs autres pays et l'Union européenne. Face au refus persistant de l'Iran de s'y conformer, l'ONU a renforcé ses sanctions en 2007, en 2008 et en 2010. Le régime des sanctions a joué un rôle crucial pour aider à définir les bases des négociations qui ont donné naissance au Plan d'action global commun.

Le deuxième enseignement est celui qui fut formulé avec la plus grande éloquence il y a plus de 50 ans par le Président John F. Kennedy, puis repris la semaine dernière par le Président Obama : « Ne négocions jamais par peur, mais n'ayons jamais peur de négocier ». Étant donné le bilan humain dévastateur de la guerre, nous devons d'essayer la diplomatie. En 2010, lorsque M^{me} Susan Rice, l'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU à l'époque, s'était exprimée dans cette salle après que le Conseil eut renforcé les sanctions contre l'Iran, elle avait énuméré les façons dont l'Iran avait violé ses engagements envers l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ses obligations au regard des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Toutefois, elle avait également déclaré :

« Les États-Unis réaffirment leur attachement à une voie diplomatique robuste, créative et fondée sur des principes. Nous resterons disposés à poursuivre la diplomatie avec l'Iran et ses dirigeants ». (S/PV.6335, p.5)

Et lorsqu'une occasion crédible de négocier s'est présentée, c'est exactement ce qu'ont fait les États-Unis et les autres membres du groupe des cinq plus un – le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Russie et la Chine – et l'Union européenne.

À plusieurs reprises, au cours de ces deux dernières années de négociations éprouvantes, l'une ou l'autre partie aurait pu jeter l'éponge. La distance paraissait tout simplement trop grande, l'histoire entre nous était

trop conflictuelle et la méfiance donnait le ton. Mais les États-Unis et ses partenaires savaient qu'ils avaient la responsabilité de tenter de surmonter ces obstacles et de résoudre pacifiquement la crise. Il suffit de passer une semaine au Conseil de sécurité – n'importe laquelle – et d'entendre les récits de bains de sang et de souffrances indicibles au Yémen, en Syrie, au Soudan du Sud, au Darfour, au Mali, en Libye ou dans toute autre partie du monde en proie à un conflit pour se rappeler les conséquences de la guerre. Parfois, comme le montrent clairement la Charte des Nations Unies et l'histoire, le recours à la force est nécessaire, mais nous avons tous la responsabilité d'agir passionnément par les voies diplomatiques afin d'essayer d'atteindre pacifiquement nos objectifs.

Malgré cet accord sur le nucléaire, nous demeurons profondément préoccupés par les violations des droits de l'homme commises par le Gouvernement iranien ou par l'instabilité qu'alimente l'Iran au-delà de ses programmes nucléaires – allant de l'appui à ses sbires terroristes aux menaces répétées contre Israël en passant par d'autres activités de déstabilisation dans la région. Voilà pourquoi les États-Unis continueront d'investir en vue d'assurer la sécurité de leurs alliés dans la région, et maintiendront les sanctions qu'ils ont à titre individuel imposées à l'Iran en raison de son appui au terrorisme, de son programme de missiles balistiques et de ses violations des droits de l'homme.

Cet accord n'atténue en aucun cas l'indignation des États-Unis face au fait que le Gouvernement iranien emprisonne de manière injuste des ressortissants américains. Je voudrais saisir cette occasion pour demander une nouvelle fois à l'Iran de libérer immédiatement tous les détenus américains injustement incarcérés : Saeed Abedini, emprisonné pour ses convictions religieuses; Amir Hekmati, accusé à tort d'espionnage; et Jason Rezaian, correspondant du *Washington Post* qui couvrait il y a tout juste un an les négociations nucléaires. Je demande aussi à l'Iran d'aider à localiser Robert Levinson, disparu en Iran depuis 2007. Aucune famille ne devrait avoir à endurer l'angoisse éprouvée par les familles Abedini, Hekmati, Rezaian et Levinson, et nous poursuivrons nos efforts jusqu'à ce qu'ils soient tous rentrés chez eux, leur vraie place.

Mais refuser que l'Iran se dote de l'arme nucléaire est important non pas en dépit de ces autres actes de déstabilisation, mais plutôt à cause d'eux. Comme l'a souligné le Président Obama,

« C'est exactement la raison pour laquelle nous faisons ce pas en avant, car un Iran doté de l'arme nucléaire serait bien plus déstabilisateur et plus dangereux pour nos amis et pour le monde. »

Ainsi, même si cet accord ne répond pas à nombre de nos préoccupations profondes, il permettra, une fois appliqué, de rendre le monde plus sûr et plus sécurisé.

Pourtant, même si la conclusion de cet accord est importante, notre travail est loin d'être fini. Dans les mois et même les années à venir, la communauté internationale devra appliquer la même rigueur à veiller au respect du Plan d'action global commun que nous l'avons fait à le rédiger et le négocier. Or, c'est là mon troisième point : la mise en œuvre est cruciale. Et c'est précisément pourquoi tant de mesures de vérification figurent dans l'accord. Le Plan d'action global commun permettra à l'AIEA d'accéder où elle veut et quand elle veut, et de garantir notamment la stricte surveillance, jour et nuit, des installations nucléaires déclarées de l'Iran. Les inspecteurs auront accès à la totalité de la chaîne d'approvisionnement étayant le programme nucléaire iranien à des fins pacifiques, de l'extraction et du broyage à la conversion, à l'enrichissement, à la fabrication du combustible, aux réacteurs nucléaires et au combustible usé. Si les termes de l'accord ne sont pas respectés, toutes les sanctions qui auront été suspendues pourront être remises en place, et si les États-Unis ou tout autre participant au Plan d'action estime que l'Iran viole ses engagements, nous pourrions enclencher au Conseil de sécurité un processus rétablissant les sanctions de l'ONU.

Le quatrième et dernier enseignement que nous pouvons tirer du processus qui nous a conduits ici aujourd'hui est que lorsque nos pays s'unissent véritablement afin de régler des crises mondiales, leur poids croît de façon exponentielle. Les fondateurs de l'ONU avaient fondamentalement compris ce concept et l'ont consacré dans la Charte, qui nous invite tous « à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Au XXI^e siècle, c'est désormais un fait établi que nos nations peuvent faire davantage pour promouvoir la paix, la justice et la dignité humaine en travaillant de conserve que n'importe quel pays à lui seul, et que, en effet, ce n'est qu'en agissant en tant que nations unies que nous pouvons parvenir à régler les problèmes mondiaux les plus épineux.

Bien que cette unité ne soit pas suffisamment visible ici à l'ONU, les pays de l'ONU se sont unis largement derrière la cause visant à prévenir la

prolifération nucléaire en Iran, et c'est la pression multilatérale persistante émanant de cette unité, combinée à la volonté cruciale de trouver une solution diplomatique, qui a donné aux P5+1 et aux négociateurs de l'Union européenne l'effet de levier dont ils avaient besoin pour parvenir à cet accord qui améliore notre sécurité collective.

Pour terminer, le seul vrai moyen de jauger le Plan d'action et tous les efforts inlassables qui y ont été investis sera sa mise en œuvre. Cet accord donne à l'Iran l'occasion de prouver au monde entier qu'il a l'intention de poursuivre un programme nucléaire à des fins uniquement pacifiques. Si l'Iran saisit cette occasion; s'il respecte les engagements qu'il a contractés dans cet accord, comme il l'a fait tout au long de la période des négociations du Plan d'action global commun; s'il fait montre du même respect mutuel et de la même diligence que ses négociateurs ont manifestés à Lausanne et à Vienne; et s'il affiche sa volonté de respecter les normes internationales sur lesquelles repose notre sécurité collective, alors il verra que la communauté internationale et les États-Unis sont disposés à l'aider à sortir de l'isolement et à dialoguer davantage.

Nous espérons que le Gouvernement iranien choisira cette voie, non seulement parce qu'elle améliorerait la sécurité des États-Unis, de ses alliés et du monde entier – ce qui sera le cas – mais aussi parce qu'elle autonomiserait davantage le peuple iranien, dont nous souhaitons tous voir libérer le potentiel. Mais songeons un instant combien le Conseil pourrait gagner en efficacité si nous pouvions adopter la même démarche aujourd'hui afin de combattre d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, à savoir une mise en œuvre rigoureuse; la volonté de persister dans une diplomatie rude et fondée sur des principes, même lorsque les chances semblent être contre nous; un attachement non seulement aux résolutions, mais également à leur pleine mise en œuvre; et la volonté de surmonter les divisions pour renforcer notre sécurité collective.

Si nous agissions ainsi, imaginons tout ce que nous pourrions être en mesure de faire pour atténuer les atroces souffrances en Syrie aujourd'hui, et quels progrès pourrait faire l'ONU si nous témoignions de la même volonté politique pour faire avancer les droits fondamentaux des populations les plus vulnérables de la planète que nous l'avons fait pour empêcher l'Iran d'avoir accès à l'arme nucléaire. Combien d'autres fillettes à travers le monde pourraient aller en classe?

Combien d'autres seigneurs de guerre et dictateurs à travers le monde pourraient être mis en prison? Quelle leçon d'humilité qu'imaginer tout ce que nous pourrions réaliser. Cela devrait nous motiver à faire bien davantage.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a quelques minutes, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2231 (2015) sur le dossier nucléaire iranien, approuvant ainsi le Plan global d'action commun conclu à Vienne le 14 juillet sur cette question par les cinq plus un, à savoir la Chine, la France, la Fédération de Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

En dépit des hauts et des bas, les efforts déployés pour régler la question nucléaire iranienne depuis plus de 10 ans ont finalement abouti à une solution politique. La conclusion du Plan d'action global commun a permis de sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire. L'Iran a pris l'engagement politique de ne pas mettre au point d'armes nucléaires, tout en se voyant conférer le droit légitime d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Un nouveau chapitre s'est également ouvert pour les relations de l'Iran avec toutes les parties.

La conclusion du Plan d'action global commun constitue un exemple d'une portée considérable pour les relations internationales contemporaines. Premièrement, la mise en place d'un nouveau type de relations internationales axées sur les avantages mutuels et l'obtention de résultats satisfaisants pour tous est porteuse d'une grande vitalité. La question nucléaire iranienne porte sur les intérêts immédiats, voire fondamentaux, de toutes les parties. Sans un esprit « gagnant-gagnant », le Plan d'action global commun n'aurait pas pu voir le jour. Et même si cela avait été le cas, il n'aurait pas duré longtemps.

Deuxièmement, il est essentiel de maintenir le cap lorsque l'on recherche des solutions politiques à des problèmes majeurs. Pour difficile que soit le processus, une solution politique reste toujours la seule voie pratique et viable. Le Plan d'action global commun offre également un bon exemple de la façon de régler d'autres crises régionales et internationales délicates par la voie politique et diplomatique.

Troisièmement, il est possible d'obtenir de bons résultats tant que la confiance est maintenue, que la volonté politique est démontrée et que des efforts inlassables sont déployés pour trouver des solutions politiques. L'adoption par le Conseil de la résolution 2231

(2015), qui entérine le Plan d'action global commun, est une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord. C'est un bon début. Mais le plus important sera de mettre en œuvre l'accord au cours des 10 prochaines années sera encore. Durant cette période, il sera essentiel de se conformer aux principes suivants.

Premièrement, la résolution du Conseil de sécurité et le Plan d'action global commun doivent être mis en œuvre de manière équilibrée, précise et complète. Toutes les parties doivent s'acquitter pleinement des engagements qu'elles ont pris et appliquer effectivement toutes les dispositions de l'accord avec le sérieux qui s'impose. Deuxièmement, conformément aux principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantage mutuel, il est essentiel de régler correctement les différends qui pourraient surgir pendant le processus de mise en œuvre, de faire preuve de bonne volonté et de maintenir le cap dans l'exécution du Plan d'action global commun. Troisièmement, il faudra constamment faire le bilan de l'expérience et des bonnes pratiques tout au long du processus de mise en œuvre, préserver l'efficacité du mécanisme concerné et déployer des efforts positifs pour assurer le maintien de la paix dans le monde, promouvoir la stabilité régionale et améliorer les relations entre toutes les parties.

La Chine n'a cessé d'œuvrer de manière constructive à des négociations fructueuses sur la question du nucléaire iranien. Nous continuerons de contribuer à une application responsable du Plan d'action global commun.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2231 (2015) qui constitue un moment historique, tant pour la paix et la sécurité internationales que pour le Conseil. Après 12 années de crise nucléaire, un accord a enfin pu être trouvé le 14 juillet à Vienne avec l'Iran à l'issue de plusieurs mois de négociations intensives. Cet accord trace d'abord un chemin exigeant vers l'établissement de la confiance dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Il prouve la pertinence et la solidité de notre régime de non-prolifération. Cet accord contribuera aussi à la stabilité régionale et internationale. Un Iran doté de l'arme nucléaire aurait déstabilisé encore plus cette région déjà traversée par tant de crises. À l'inverse, avec cet accord, nous pouvons écrire ensemble un nouveau chapitre dans l'histoire de cette région. C'est enfin l'autorité du Conseil et de notre système de sécurité collective qui est confortée à travers cet accord. L'une des plus graves crises de ces 20 dernières

années pourra, si les engagements sont tenus, être réglée pacifiquement, par la voie du dialogue et de la négociation.

Cet accord est d'abord le succès d'une méthode. Comme les membres le savent, dès l'origine de la crise en 2003, la France, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, a privilégié la voie du dialogue à travers ce que l'on a appelé la double approche : les négociations et les sanctions. Notre conviction était en effet que sans fermeté et sans pression de la communauté internationale, l'appel au dialogue serait resté vain. Nos partenaires américains, russes et chinois et bientôt l'ensemble du Conseil de sécurité se sont ralliés à cette approche. Nous avons ainsi créé le cadre de négociation qui, 12 ans plus tard, a enfin permis d'aboutir.

Cet accord est aussi le résultat de la fermeté. Tout au long de ces négociations, la France n'a pas dévié de sa position : « oui au nucléaire civil pour l'Iran, non à l'arme nucléaire ». Dans ce cadre, la France s'est inlassablement engagée dans la recherche d'une solution négociée. C'est cette ligne de fermeté constructive qui a permis d'aboutir à un accord robuste et contraignant. Un accord précis, complet et crédible dont la pleine mise en œuvre répondra aux attentes de la communauté internationale et aux inquiétudes des voisins de l'Iran.

Il appartient désormais au Conseil de sécurité, après avoir endossé l'accord de Vienne, de se porter garant de sa mise en œuvre. Si le temps des négociations est terminé, vient en effet à présent celui de l'action et de la vigilance. Le processus mis en place comprend des limitations claires et précises au programme nucléaire iranien, un système de contrôle et de vérification robuste et la possibilité de rétablir automatiquement les sanctions en cas de violation par l'Iran de ses engagements. Il appartient à l'Iran de mettre en œuvre, dans le calendrier qui a été établi, l'ensemble des mesures prévues. C'est sa responsabilité. L'Agence internationale de l'énergie atomique jouera un rôle clef pour contrôler, vérifier et informer le Conseil du respect par l'Iran de ses engagements. La France, avec ses partenaires, veillera de bonne foi et avec rigueur au respect de cet accord. Nous jugerons sur pièces de la volonté de l'Iran de faire de cet accord un succès. Le rôle et l'unité du Conseil de sécurité seront également déterminants. La levée des sanctions du Conseil de sécurité est conditionnée au respect par l'Iran de ses engagements. Le Conseil devra continuer à exercer sa vigilance pendant toute la durée de l'accord et se tenir prêt, pendant 15 ans, à rétablir les sanctions en cas de manquement de l'Iran.

Aujourd'hui, nous ouvrons ensemble un nouveau chapitre, les yeux ouverts, mais l'essentiel reste encore à écrire et les prochaines semaines seront déterminantes.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La résolution 2231 (2015), adoptée aujourd'hui à l'unanimité à l'appui du Plan d'action global commun, marque un tournant fondamental dans l'examen par le Conseil de sécurité de la situation concernant le programme nucléaire iranien, l'objectif étant de régler la question une fois pour toutes. En créant une nouvelle réalité, non seulement nous tournons la page, mais nous ouvrons également un nouveau chapitre dans les travaux du Conseil. Nous espérons que tous les pays s'adapteront rapidement aux nouvelles conditions et contribueront à une mise en œuvre réussie de l'accord.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale qu'il représente ont appuyé un choix clair en vue de régler la question du programme nucléaire iranien par la voie politique et diplomatique, sur la base du droit international – en premier lieu, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un choix a été fait en faveur du respect mutuel, de la stabilité et de la coopération. Nous sommes heureux que cette décision se soit fondée sur une approche graduelle et réciproque, que notre pays a toujours défendue à tous les stades des négociations.

Le Conseil a aujourd'hui confirmé le droit inaliénable de l'Iran de mettre au point un programme nucléaire civil à des fins pacifiques, y compris l'enrichissement de l'uranium, tout en assurant un contrôle strict de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La résolution garantit également la levée des sanctions qui pèsent sur l'Iran dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action global commun par le biais d'un mécanisme clair et transparent, qui entrera en vigueur grâce à des mesures concrètes de confiance de la part de Téhéran vis-à-vis de son programme nucléaire et avec la vérification de l'AIEA.

Un filtre fiable a été créé dans le cadre du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015), et il garantira que tous les différends et les désaccords potentiels concernant la mise en œuvre du Plan d'action global commun sont examinés collectivement dans le cadre de la Commission mixte, avec la participation des cinq plus un, de l'Iran et de l'Union européenne. En outre, le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle directeur en ce qui concerne les questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action. Durant les négociations,

nous savions que le Plan d'action devrait être soumis à l'approbation du Conseil de sécurité, et nous avons donc prêté une attention particulière à la nécessité de garantir les prérogatives de cet organe et de respecter le rôle de tous ses membres, y compris celui des membres non permanents, dans la prise de décisions essentielles à la mise en œuvre de l'accord. Nous remercions l'AIEA d'avoir accepté d'assumer la responsabilité du suivi et de la vérification du respect par l'Iran de ses obligations.

Nous espérons que l'accord conclu avec l'Iran encouragera d'autres pays du Moyen-Orient et du golfe Persique à s'abstenir de prendre des mesures déstabilisatrices, notamment dans le domaine nucléaire, et à garantir que la région ne devienne pas le théâtre d'une nouvelle course aux armements. Nous sommes en train de créer des conditions propices à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et à la recherche d'approches communes entre les pays du Moyen-Orient en vue de régler les questions de sécurité régionale et d'unir leurs efforts dans la lutte contre la menace terroriste. Dans une déclaration publiée à l'issue des négociations, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a souligné que la Russie fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que l'accord de Vienne devienne pleinement opérationnel afin de promouvoir le renforcement de la sécurité internationale et régionale, le régime mondial de non-prolifération nucléaire et la mobilisation d'une vaste coalition régionale pour contrer la menace terroriste.

Nous tenons à souligner que toutes les équipes de négociation ont accompli un travail digne d'éloges. Nous félicitons en particulier les Gouvernements autrichien et suisse, qui ont créé des conditions optimales pour garantir la réussite des négociations. Nous tenons également à saluer le rôle joué par le pays ami du Kazakhstan, qui a organisé plusieurs cycles de négociations.

Le fait de s'être mis d'accord pour régler les questions concernant le programme nucléaire iranien montre que lorsque l'on mobilise une volonté politique basée sur le réalisme et le respect des intérêts mutuels légitimes, la communauté internationale peut régler les problèmes les plus complexes. Tous les acteurs qui ont participé aux négociations ont montré leur volonté de déployer des efforts collectifs. Un capital de confiance a été créé qui sera très utile aux fins de la mise en œuvre de l'accord. Nous espérons que cette précieuse expérience d'action collective, dénuée de tout calcul

idéologique et géopolitique, servira également à régler d'autres situations de crise concernant lesquelles il est probable que seule une action conjointe permettra d'obtenir un résultat satisfaisant. La Russie est prête à s'associer à ces efforts.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l'adoption de la résolution 2231 (2015). Cette résolution approuve le Plan d'action global commun adopté à Vienne la semaine dernière. Elle énonce les modalités qui nous permettront de redéfinir notre relation avec l'Iran, et elle nous offre à tous une occasion de renouer des liens économiques et culturels avec une importante puissance régionale alors qu'elle assume sa part de responsabilité dans le renforcement de la stabilité régionale. La résolution adoptée aujourd'hui marque une avancée importante dans l'histoire du Conseil et l'aboutissement de négociations qui ont duré plus d'une décennie. Le Plan d'action global commun est une réalisation historique, et je m'associe à mes collègues pour féliciter et remercier toutes les personnes qui ont participé à ce processus.

Au Conseil, nous appelons souvent au règlement pacifique des différends. Dans certains cas, les progrès sont lents et les problèmes restent sans solution, mais si nous nous sommes réunis par le passé pour demander à l'Iran de répondre à nos préoccupations, nous pouvons aujourd'hui dire avec fierté que l'Iran s'est engagé à prendre des mesures répondant à ces préoccupations. Je me félicite vivement que le Conseil ait approuvé ce pacte à l'unanimité. C'est un pacte avantageux – pour le Royaume-Uni et la communauté internationale, pour la région, et pour l'Iran. Si elle est pleinement mise en œuvre, la résolution répondra à nos préoccupations en matière de prolifération sur la base de l'engagement pris par l'Iran de limiter son programme nucléaire – engagement dont le respect sera vérifié par la mise en place de mesures de suivi et de transparence rigoureuses. Dès que l'Iran prendra des mesures relatives à son programme nucléaire, il bénéficiera d'un allègement général des sanctions économiques et financières, ce qui lui permettra de renouer des liens commerciaux plus libres avec le reste du monde. Sous réserve de la pleine mise en œuvre du pacte, l'Iran sera traité comme tout autre État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires non doté d'armes nucléaires.

Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et agir de manière à honorer nos engagements en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord. Ce

ne sera pas chose facile. Nous allons inévitablement nous heurter à des difficultés et des obstacles imprévus, mais nous devons nous montrer à la hauteur de nos engagements, agir en toute bonne foi et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour régler en commun les problèmes relatifs à la mise en œuvre de ce pacte. Le Conseil de sécurité va jouer un rôle important. Nous assurerons un suivi continu de la mise en œuvre de l'accord. Nous devons également prendre d'importantes mesures pour appuyer sa mise en œuvre. Dans certains domaines, cela nécessitera que le Conseil emploie des méthodes de travail novatrices. Nous devons faire preuve de souplesse et d'imagination, et éviter les faux pas.

Ce pacte nous donne la possibilité de faire évoluer la relation entre l'Iran et le Conseil de sécurité, et d'améliorer la dynamique dans la région et au-delà. Nous pouvons maintenant commencer à reconstruire une relation de confiance qui s'était étioyée au fil des décennies; nous pouvons commencer à normaliser nos relations, ce qui est porteur de grandes promesses pour l'avenir. Nous encouragerons également l'Iran à jouer un rôle transparent et constructif dans la gestion des affaires régionales, notamment les crises au Yémen et en Syrie. L'Iran a la possibilité de prendre une décision positive en ce qui concerne ses responsabilités dans la région.

Le monde est aujourd'hui plus sûr sachant que l'Iran ne peut fabriquer une arme nucléaire. J'encourage tous les membres du Conseil à faire preuve d'une détermination, d'un courage et d'une vision similaires en appuyant ce projet et en œuvrant à la réalisation d'autres priorités importantes, suivant l'exemple donné par les négociateurs de tous bords pour nous mener vers l'accord approuvé aujourd'hui.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous célébrons aujourd'hui le triomphe de la diplomatie à l'issue d'un processus de négociation ardu et complexe entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran. Je félicite à mon tour tous les participants de leurs efforts et de leurs engagements. Je félicite l'Iran, les États-Unis, la Russie, la Chine et nos partenaires de l'Union européenne, et bien sûr le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Ils ont montré que rien n'est impossible quand il existe une volonté politique. Ils ont également donné un nouvel élan à la lutte quotidienne du Conseil contre les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, ce que nous faisons ici chaque jour. Ces menaces peuvent parfois sembler

insurmontables en l'absence d'une inspiration telle que celle dont on a fait preuve aujourd'hui dans cette affaire.

Dans les *Vies parallèles*, écrites à la fin du I^{er} siècle après J.-C., Plutarque attribue à Alexandre le Grand une déclaration que nous pouvons valider aujourd'hui, selon laquelle le fait d'avoir traité avec les Perses sur la base du dialogue plutôt que de l'affrontement sert ses intérêts et présente des avantages pour lui comme pour eux. Les avantages seront indéniables – l'Iran pourra revenir à la normalité et le monde sera plus sûr.

Le Conseil de sécurité a montré son efficacité. En adoptant la résolution 1737 (2006) le 23 décembre 2006, le Conseil a montré sa détermination à imposer des limites au développement par l'Iran de technologies nucléaires sensibles qui pourraient servir à appuyer ses programmes nucléaire et de missiles. Aujourd'hui, le Conseil a donné suite à cette détermination. L'approche mise en place par le Conseil en ce qui concerne la question du nucléaire iranien a indubitablement joué un rôle décisif dans l'adoption du présent accord et montre que lorsque nous sommes unis et déterminés, nous pouvons faire du Conseil le plus précieux garant de la paix et de la sécurité mondiales. En outre, par un processus symbiotique, plus cet organe est efficace, plus il est solide et plus il sera à même d'affronter les problèmes futurs.

Toute une série de possibilités et de défis se présente désormais à nous. Des possibilités tout d'abord, parce que nous sommes en présence d'un accord équilibré qui renforce le système de non-prolifération et nous offre une occasion exceptionnelle que nous devons impérativement saisir. Nous avons aujourd'hui la responsabilité de tirer parti des synergies créées par cet accord et pour cela, nous devons mener à bien le processus de la meilleure manière possible. Entre autres perspectives ouvertes par cet accord, il y a notamment l'effet bénéfique que ce processus peut avoir sur la région, comme vient de le mentionner le représentant du Royaume-Uni, puisqu'il apportera un élément de stabilité. Cet accord doit servir de base utile pour lutter contre la menace du terrorisme et œuvrer au règlement définitif du conflit au Moyen-Orient.

Mais plusieurs défis nous attendent également. Il faut notamment que l'accord soit mis en œuvre avec efficacité et selon les délais prévus. Le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne se réunit aujourd'hui même, et il ne manquera pas de définir dans les prochaines heures la part de travail qui revient à l'Union aux termes de l'accord. Maintenant que le plus dur a été

fait, le Conseil de sécurité doit de son côté continuer de se montrer uni et déterminé à mettre réellement en œuvre l'accord et établir les mécanismes de suivi qui remplaceront ceux actuellement en place. Nous devons trouver le moyen le plus efficace de garantir le respect des restrictions qui resteront en vigueur encore un certain temps.

À cet égard, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), je me sens tout particulièrement concerné et je peux garantir que je vais mobiliser toute mon énergie et toute ma volonté pour continuer de m'acquitter de ma tâche durant le processus de transition, avec responsabilité et pragmatisme, en aidant également les États Membres à mettre en œuvre l'accord en fonction de leurs différents liens avec le régime actuel. Comme je l'ai dit le jour où la délégation des États-Unis a déposé le projet de résolution, ma plus grande joie sera de voir le Comité 1737 tout simplement disparaître. Cela signifiera en effet que nous aurons répondu au message que nous envoie chaque jour la tapisserie qui orne cette salle. Le Comité 1737 mourra tel le phénix, laissant place à un avenir de paix et de sécurité. Dans l'édification de cet avenir, le Conseil pourra compter assurément sur l'engagement absolu de l'Espagne.

M^{me} Kavar (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie se félicite de l'accord qui a été conclu sur le dossier nucléaire iranien, ainsi que des efforts politiques et diplomatiques déployés à cet effet par la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis, sans oublier l'Union européenne.

La Jordanie a toujours appelé à une solution pacifique et diplomatique au problème nucléaire iranien. Par conséquent, nous sommes favorables à toute mesure allant dans le sens du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région et dans le monde, en particulier dans les circonstances actuelles, étant donné la situation au Moyen-Orient. Nous espérons que cet accord signé entre les cinq plus un et l'Iran renforcera la confiance entre les États de la région et aura des répercussions positives sur tous les pays de région ainsi que sur la stabilité et la sécurité de leurs populations. Nous espérons qu'il s'avèrera une mesure positive et constructive permettant de prévenir une nouvelle course aux armements dans la région du Moyen-Orient, afin que celle-ci puisse se débarrasser de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour garantir le suivi et la mise en œuvre de l'accord et fournir au Conseil de sécurité des rapports réguliers sur les mesures prises par l'Iran pour respecter l'accord, conformément au Plan d'action global commun.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons exprimer notre satisfaction après l'adoption de la résolution 2231 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité approuve l'accord conclu entre l'Iran et le groupe des E3/EU+3 sur le programme nucléaire iranien. Nous avons voté pour la résolution parce que nous considérons que cet accord contribue à lever les désaccords quant à la portée et aux ambitions dudit programme et réaffirme le droit de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de profiter de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous espérons que les importantes dispositions de vérification prévues dans l'accord permettront de consolider la confiance entre les parties, de préserver l'intégrité du régime multilatéral de non-prolifération et de renforcer le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), favorisant ainsi une plus grande coopération au service de la paix et de la stabilité du Moyen-Orient.

L'accord confirme la valeur irremplaçable de la négociation et de la diplomatie dans la conduite des relations internationales. Le sens des responsabilités, la souplesse et la créativité dont ont fait preuve toutes les parties montrent un réel attachement à la paix et à la coopération, principes qui guident notre Organisation.

En cette période historique, que ce soit ici au Conseil de sécurité ou au Conseil des gouverneurs de l'AIEA, nous appuierons sans réserve la bonne mise en œuvre de cet accord. Nous espérons ainsi contribuer au renforcement de la confiance et à la création de conditions plus propices au maintien de la sécurité régionale et mondiale.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a coparrainé et voté pour la résolution 2231 (2015) qui approuve l'accord intervenu entre les cinq plus un, l'Union européenne et la République islamique d'Iran, parce que nous sommes convaincus qu'à travers ce texte le Conseil envoie un signal fort d'appui à cet accord capital qui ouvre une nouvelle ère dans les relations entre les États susmentionnés.

Le Venezuela salue cet accord et félicite toutes les délégations qui ont participé au processus de négociation de cet important document pour le courage, la persévérance, la volonté politique et l'esprit de compromis dont elles ont fait montre tout au long de ces 18 mois d'intenses négociations. Le résultat obtenu souligne l'importance des efforts politiques et diplomatiques consentis pour trouver une solution pacifique à l'impasse qui caractérisait cette question, conformément à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Il démontre une nouvelle fois que lorsqu'il y a engagement politique de la part des parties, la paix et le dialogue sont plus forts que les discours belliqueux qui alimentent la méfiance et la confrontation. Cet accord marque le triomphe de la diplomatie sur la guerre.

La mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action global commun permettra à la République islamique d'Iran d'exercer son droit souverain à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques au service de son indépendance technologique et énergétique. Nous sommes également persuadés qu'il contribuera à l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations diplomatiques entre l'Iran et les parties signataires, un chapitre fondé sur la confiance mutuelle, le respect et l'engagement de tous dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons tout particulièrement de ce que l'accord prévoit à terme la levée définitive du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité, ainsi que des autres mesures coercitives unilatérales appliquées illégalement dans d'autres domaines en lien avec le dossier nucléaire iranien, notamment les restrictions d'accès d'ordre économique, commercial, financier, technologique et énergétique, qui ont des effets négatifs sur le peuple iranien et ont nui aux relations de coopération que d'autres États entretiennent avec ce pays frère. Nous tenons à exprimer notre appui à la mise en œuvre de cet accord historique afin de garantir bien-être et progrès au peuple iranien. Nous espérons que l'accord conclu marquera le début d'un important processus politique qui ouvrira la voie au règlement pacifique des conflits en cours au Moyen-Orient, dont la question palestinienne, la Syrie, l'Iraq, le Yémen et le terrorisme extrémiste, qui menacent la paix et la sécurité de la région.

Enfin, nous sommes d'avis que la communauté internationale doit réagir et faire montre de la même volonté politique en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément

à l'ensemble des arrangements convenus lors de la Conférence sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, lequel est particulièrement important pour l'instauration de la paix et de la stabilité de cette région troublée.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'opportunité d'expliquer le vote de la Malaisie sur la résolution 2231 (2015) que le Conseil vient d'adopter. Nous avons nous-mêmes voté pour cette résolution dont nous nous étions portés coauteur. La Malaisie tient tout d'abord à féliciter les délégations qui ont permis la conclusion de cet accord historique, à savoir la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union européenne et, bien sûr, la République islamique d'Iran.

Nous tenons à remercier officiellement ces délégations pour leur engagement et leur détermination à défendre les principes clefs que sont les contacts constructifs, le dialogue et la diplomatie de bonne foi au cours de négociations qui ont été difficiles. Le Plan d'action global commun avalisé par le Conseil au travers de la résolution 2231 (2015) est une avancée de bon augure pour les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire. Nous avons hâte que toutes les parties concernées procèdent à la mise en œuvre immédiate et constructive du Plan d'action global commun.

L'accord conclu le 14 juillet constitue un arrangement historique qui, selon nous, réaffirme le principe de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire tout en répondant, semble-t-il, aux préoccupations en matière de prolifération, conformément au régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Malaisie reste convaincue que le régime du TNP continue d'occuper une place centrale dans les efforts visant à arrêter la prolifération des armes nucléaires, et qu'il constitue une base essentielle pour l'instauration d'un désarmement nucléaire général et complet. La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont les deux aspects d'un même problème. À cet égard, nous réitérons l'appel lancé à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils renforcent leurs efforts en vue de s'acquitter des obligations que leur impose le TNP en matière de désarmement, notamment en prenant des mesures pour réduire leurs stocks d'armes nucléaires et diminuer la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

En sa qualité de membre du Conseil et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), la Malaisie attend avec intérêt de coopérer avec d'autres membres du Conseil à la mise en œuvre du Plan d'action global commun dans l'optique de la levée éventuelle de l'ensemble des sanctions imposées par l'ONU à la République islamique d'Iran. La Malaisie espère que la bonne mise en œuvre du Plan d'action global commun apportera une contribution positive à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient et au-delà.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons d'abord féliciter les parties – la République islamique d'Iran, la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne – d'avoir conclu un accord historique la semaine dernière sur le programme nucléaire iranien. Cet accord est une victoire pour la diplomatie car il signale que, quelque difficile que soit le problème, les négociations peuvent, s'il existe l'engagement et la détermination nécessaires, produire des résultats.

Le Nigéria a voté pour la résolution 2231 (2015) car nous sommes convaincus qu'elle facilitera le processus de mise en œuvre de l'accord. Le Plan d'action global commun définit clairement les obligations qui incombent aux parties. Nous les engageons instamment à appliquer ce plan de bonne foi et dans la transparence.

Nous saisissons la présente occasion pour réitérer encore une fois notre appui à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : La délégation angolaise est très honorée de participer à cette séance du Conseil de sécurité et d'avoir voté pour la résolution 2231 (2015), une résolution historique qui symbolise le triomphe du multilatéralisme, de la négociation et du règlement pacifique des différends. L'accord que le Conseil vient d'avaliser est la preuve manifeste que, quelles que soient la complexité et la difficulté d'une question politique, une solution négociée est toujours possible si les parties font montre de la volonté politique et de l'engagement nécessaires pour trouver des solutions pacifiques et éviter le recours aux armes.

Le présent accord présente un intérêt singulier supplémentaire car depuis de nombreuses années, la diplomatie au Moyen-Orient n'est parvenue à régler aucun différend. Nous nous devons de féliciter

les États-Unis, la Chine, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, l'Union européenne et la République islamique d'Iran d'avoir réussi à conclure un tel accord en mettant au point le Plan d'action global commun qui contribue à rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous espérons que la mise en œuvre de ce Plan produira les meilleurs résultats possibles, que les parlements nationaux des États signataires avaliseront cet accord, que l'Agence internationale de l'énergie atomique assumera son rôle essentiel et indépendant consistant à vérifier le respect des Accords de garanties, et que les sanctions imposées à l'Iran seront levées, conformément aux dispositions du Plan d'action global commun.

Nous espérons – nous souhaitons plutôt – que le processus très difficile et approfondi de négociations permettrait de comprendre au mieux les vues et les attentes de chacune des parties, ce qui aurait permis d'établir un climat de confiance mutuelle et de changer la donne en créant notamment un autre facteur susceptible de créer une nouvelle dynamique pour toute la région. Toutefois, dans le contexte actuel du Moyen-Orient, la fermeture – ou l'ouverture – du programme nucléaire iranien - cet élément perturbateur - après un processus de négociations long et complexe entre les grandes puissances mondiales, les membres permanents du Conseil de sécurité et une puissance régionale influente constitue un résultat limité. Nous voulons plus. Les peuples de la région méritent mieux. Et les accords conclus à ce jour doivent être suivis d'autres initiatives exceptionnelles portant sur des problèmes régionaux cruciaux.

Nous sommes d'avis que les membres permanents du Conseil doivent poursuivre leurs efforts et mettre à profit la dynamique des négociations suscitée par le programme nucléaire iranien pour établir des contacts avec les puissances et les pays de la région en vue de traiter et de régler les guerres par procuration et les situations de crises graves qui affligent la région, à savoir la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, la guerre en Syrie, le conflit au Yémen, la question palestinienne et la mise en œuvre d'un cadre politique pour régler les différends qui existent entre les pays à majorités sunnites et chiites du Moyen-Orient.

Selon nous, outre les questions de non-prolifération et de maîtrise des armements, la mise en place d'une nouvelle dynamique dans la région du Moyen-Orient serait une réalisation extraordinaire et le

legs le plus précieux laissé au processus que nous avons encouragé aujourd'hui en adoptant cette résolution historique.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2231 (2015) sur le Plan d'action global commun conclu le 14 juillet par l'Union européenne, les E3/EU+3 et la République islamique d'Iran. Nous sommes fermement convaincus que cet accord, fondé sur la mise en œuvre par l'Iran des changements essentiels apportés à son programme nucléaire en contrepartie d'une levée graduelle des sanctions, offre véritablement une voie, vérifiable, sur la durée, de règlement d'un différend vieux de plus d'une décennie. Il marque également une victoire du multilatéralisme et de la diplomatie internationale, en prouvant que des pressions soutenues de la communauté internationale, notamment par le biais de sanctions des Nations Unies et de leur pleine application par les États Membres, peuvent instaurer les conditions propres à amener les parties à la table de négociation et à maintenir entre elles un dialogue de bonne foi, dans un esprit de compromis.

La Lituanie applaudit à la persévérance et à la détermination de tous ceux qui ont pris part à cette extraordinaire entreprise diplomatique. Nous prenons acte en particulier du rôle de coordination essentiel joué par les deux Hautes Représentantes de l'Union européenne, l'ancienne et l'actuelle, pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Puisque l'objectif foncier de l'accord est de permettre à la communauté internationale d'avoir confiance dans le caractère pacifique du programme nucléaire de l'Iran, la pleine application de l'ensemble des mesures de transparence et de vérification sera indispensable si l'on veut en assurer le succès. L'acceptation par l'Iran de la mise en œuvre du Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées qu'il a passé ainsi que les mesures de transparence supplémentaires prévues dans le Plan d'action fourniront à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de puissants outils pour en assurer le suivi continu et lui permettront de disposer d'un accès important aux sites nucléaires iraniens. Nous nous félicitons également de la feuille de route convenue par l'AIEA et l'Iran le 14 juillet, qui fournit un cadre temporel précis pour la clarification, d'ici la fin de l'année, des questions passées et présentes en suspens.

Outre les rigoureuses mesures de vérification adoptées, l'Iran restera tenu, en vertu des obligations juridiquement contraignantes qui découlent de la

Charte, de se conformer à l'embargo sur les armes et de s'abstenir de toute activité liée aux missiles balistiques. Les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs demeureront également en vigueur, tandis que le Conseil continuera, de son côté, de prendre une part active à la supervision de la mise en œuvre du Plan d'action. Enfin, toutes les sanctions actuelles seront rétablies dans le cas d'un non-respect patent par l'Iran de ses engagements au titre du Plan d'action global commun.

En conclusion, la Lituanie est convaincue que, s'il est mis pleinement en œuvre et de bonne foi, le Plan d'action global commun s'avèrera un élément déterminant du renforcement de la confiance entre l'Iran et la communauté internationale, qu'il ouvrira la porte à l'amélioration constante des relations avec l'Iran et qu'il contribuera positivement à la paix et à la stabilité régionales et internationales.

M. Cherif (Tchad) : Le Tchad joint sa voix à ceux qui l'ont précédé pour saluer la signature à Vienne, le 14 juillet dernier, de l'accord entre la République islamique d'Iran, les pays du groupe des cinq plus un et l'Union européenne relatif au Plan d'action global commun sur le dossier nucléaire iranien. Le Tchad prend note de la déclaration conjointe des parties concernées visant à promouvoir la transparence et à créer une atmosphère propice à l'application dudit Plan d'action, et les encourage à mettre en œuvre, intégralement et de bonne foi, leurs engagements.

Il convient de rappeler que le Plan d'action que le Conseil de sécurité vient d'approuver est l'aboutissement d'un long processus. Le volume du texte de l'accord, qui fait plus d'une centaine de pages, dont cinq annexes, la complexité et la longueur exceptionnelle des négociations, prouvent à suffisance que l'ouverture d'esprit et la persévérance des parties concernées ont prévalu sur les doutes et les difficultés du processus. Le Tchad tient à féliciter tous les dirigeants, les hommes politiques, les diplomates et les experts de toutes les parties pour le courage, la détermination, le tact et la sagesse dont ils ont fait preuve pour parvenir à une solution négociée sur le dossier nucléaire iranien. Nous comprenons et partageons leur satisfaction d'avoir pu sceller un accord introuvable depuis plus de 12 ans. C'est pour saluer l'heureuse conclusion de l'accord du 14 juillet et appuyer les efforts futurs relatifs à sa mise en œuvre que le Tchad, épris de paix et convaincu de la vertu du dialogue, a voté pour la résolution 2231 (2015) que nous venons d'adopter. L'adoption de cette

résolution à l'unanimité symbolise aussi le triomphe de la diplomatie et des nobles principes de la Charte des Nations Unies prônant le règlement des différends par des moyens pacifiques et rejetant le recours à la menace ou l'emploi de la force.

Dans cette optique, nous saluons le leadership des États-Unis et la nouvelle approche de ses dirigeants mettant l'accent sur le dialogue, la paix et la stabilité dans le monde. À cet égard, nous faisons nôtre ce que disait le Président Obama en recevant, le 10 décembre 2009, à Oslo, le prix Nobel de la paix :

« Les sanctions sans main tendue et les condamnations sans discussion sont vouées à l'échec. »

Le Tchad espère que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) veillera au respect des accords de garanties et à la mise en œuvre du Cadre de coopération arrêté avec l'Iran le 11 novembre 2013, ainsi que de la feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes en suspens. Dans cette perspective, le Tchad encourage l'AIEA et l'Iran à coopérer pleinement pour assurer le succès total du Plan d'action global commun. Nous espérons également que les sanctions et mesures instaurées en vertu des dispositions pertinentes des différentes résolutions adoptées entre 2006 et 2015 concernant l'Iran seront totalement levées dès réception par le Conseil de sécurité du rapport de l'AIEA confirmant l'adoption par ce pays de toutes les mesures énoncées dans le Plan d'action.

Nous réitérons que, comme tous les autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Iran a le droit de développer la recherche, et la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Nous espérons que l'accord signé le 14 juillet dernier permettra à l'Iran de reprendre toute sa place dans le concert des nations pour apporter sa contribution à la promotion et au renforcement de la coopération internationale. Dans un monde menacé de conflits, aucun effort n'est de trop dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Pour conclure, nous réitérons nos encouragements et notre soutien à toutes les parties signataires de l'accord de Vienne du 14 juillet, et les appelons au respect des engagements pris ainsi qu'au dialogue continu jusqu'au terme de la durée du Plan d'action. Le Tchad, qui a signé et ratifié le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, rêve d'un monde débarrassé de ses armes de destruction massive, et de

l'utilisation de la science et de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Ainsi, nous faisons nôtre le slogan très pertinent, mais malheureusement très peu réaliste, « l'énergie nucléaire pour tous et l'arme nucléaire pour personne ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, les membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne, l'Allemagne et l'Iran nous ont présenté un accord qui, s'il est pleinement mis en œuvre, fournira une solution globale à long terme à la question nucléaire iranienne. L'accord réellement historique obtenu à Vienne représente un triomphe de la diplomatie et de la coopération sur la confrontation et la méfiance. La Nouvelle-Zélande félicite toutes les parties d'avoir maintenu le cap tout au long de négociations complexes et épineuses.

Il est maintenant capital de veiller à ce que l'accord soit pleinement et promptement mis en œuvre et à ce que les menus faux-pas ou malentendus éventuels ne fassent pas dérailler le processus. Nous exhortons toutes les parties à aborder cette tâche dans le même esprit constructif qui a conduit à cet accord, et encourageons l'Iran à agir rapidement afin de mettre en œuvre toutes les mesures de transparence et de permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'accéder aux sites concernés.

Grâce à l'adoption aujourd'hui de la résolution 2231 (2015), nous conférons une force juridique internationale à l'accord conclu à Vienne et étendons les obligations qu'il contient à l'ensemble des membres de l'ONU. La Nouvelle-Zélande fait siennes les observations de la Haute Représentante Mogherini, qui a déclaré qu'il s'agissait d'un bon accord pour tous, aussi bien pour les parties qui l'ont signé que pour le reste de la communauté internationale. Malheureusement, il est trop rare que nous puissions dire qu'une diplomatie constructive et patiente a réussi à combler les écarts et à dissiper la méfiance contenant les germes d'un conflit. Ce jour est l'occasion de changer la nature des relations entre l'Iran et la communauté internationale, et nous rappelle qu'avec la bonne approche et l'engagement des principales parties prenantes, même des problèmes apparemment insolubles peuvent se régler par la diplomatie et le dialogue. Alors que le Conseil est confronté à des défis extraordinairement difficiles concernant le processus de paix au Moyen-Orient, en

Syrie, en Iraq, au Yémen et en Libye, voilà un message qui devrait aujourd'hui nous faire réfléchir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'adoption aujourd'hui par le Conseil de la résolution 2231 (2015) constitue une avancée significative et marque un changement fondamental dans l'examen par le Conseil du programme nucléaire pacifique de l'Iran au cours des 10 dernières années. Le Plan d'action global commun est le résultat d'une longue série d'efforts collectifs qui, pendant près de deux ans, ont cherché à donner une chance à la diplomatie et à cesser de recourir à la pression, à la contrainte et aux menaces. Cette approche fondamentalement différente, qui s'éloigne de la voie suivie au cours des années précédentes, nous a tous permis de choisir la meilleure solution possible, de mettre un terme à une crise inutile et de réaliser une avancée majeure pour toutes les parties concernées et pour la communauté internationale dans son ensemble.

La résolution de ce jour et le Plan d'action qu'elle entérine permettent en outre d'en finir avec les résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions injustifiées à l'Iran alors qu'il tentait d'exercer ses droits. Les sanctions n'étaient fondées sur rien d'autre que de pures spéculations et rumeurs sans fondement. Personne n'a jamais présenté aucune preuve attestant que le programme iranien était tout sauf pacifique. L'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a soumis les installations de l'Iran à un nombre record d'inspections, a toujours déclaré que l'Iran respectait scrupuleusement chacun de ses engagements. Par exemple, en termes de fréquence d'inspections, seul le Japon a fait l'objet d'une surveillance plus approfondie que l'Iran, alors qu'il possède des installations nucléaires bien plus importantes. L'année dernière, l'Iran a même dépassé le Japon en nombre d'inspections effectuées.

Ce n'est pas un programme d'armement nucléaire suspect qui a été à l'origine de l'implication du Conseil de sécurité; elle résultait de l'objectif énoncé dans la résolution 1696 (2006), à savoir contraindre l'Iran à suspendre son programme d'enrichissement licite. Or non seulement cette exigence était inutile et injustifiée, mais elle allait à l'encontre des conclusions unanimes des Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et de 2010, stipulant que les choix des États Membres quant à leurs activités du cycle du combustible doivent être respectés. Elle a en outre ignoré les demandes répétées de la majorité de la communauté internationale, qui est représentée au sein du Mouvement des pays non alignés.

Les sanctions imposées à l'Iran de la résolution 1737 (2006) à la résolution 1929 (2010) étaient toutes des punitions dues au refus des Iraniens d'accéder à cette exigence. En coopérant avec les gouvernements des E3+3, les Iraniens ont eu la clairvoyance d'avancer sans perdre de vue le passé. Même si nous espérons donc que le Conseil de sécurité ouvrira un nouveau chapitre dans ses relations avec nous, nous ne pouvons accepter ou oublier la manière dont il nous a traité, à commencer par son inaction face à l'agression et à l'utilisation d'armes chimiques par Saddam puis, plus récemment, par son attitude face au programme nucléaire pacifique de l'Iran.

La solution à laquelle nous sommes parvenus permettra sans aucun doute de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire dans son intégralité, car elle inclut et reconnaît le droit de l'Iran à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en menant notamment des activités d'enrichissement de l'uranium ainsi que la recherche et le développement sur son territoire. Les droits et les obligations des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tout comme au regard de n'importe quel autre régime international, doivent aller de pair. Les obligations ne peuvent être honorées et ces régimes, y compris celui du TNP, ne peuvent se maintenir que si les droits sont également réalisables. Aucune menace de sanctions ou de guerre ne pourra préserver le TNP sur le long terme si les grandes puissances ne parviennent pas à honorer ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire total et le droit de tous à utiliser l'énergie nucléaire, et si les non-parties sont récompensées pour leur intransigeance.

Pour l'avenir, mon gouvernement espère que le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015) annoncent l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre l'Iran, le Conseil et les participants au Plan d'action. L'Iran est à la fois capable et désireux de se conformer pleinement aux engagements qu'il a contractés au titre du Plan d'action, car il se soumet déjà à la fatwa de son Guide suprême, qui a déclaré toutes les armes de destruction massive, et notamment les armes nucléaires, comme étant *haram* ou interdites, ce qui est également un principe de la doctrine de

défense iranienne. Nous espérons que nos partenaires et le Conseil feront de même à l'égard de leurs propres engagements en vertu des mêmes documents.

La volonté affichée par le Conseil de nouer de nouvelles relations avec l'Iran, le fait qu'il encourage tous les États Membres à coopérer avec l'Iran dans le cadre du Plan d'action dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des projets connexes, et son insistance sur le fait que le Plan d'action peut aider à promouvoir et à faciliter la mise en place d'une coopération et de contacts économiques et commerciaux normalisés avec l'Iran sont autant de signes positifs et encourageants.

Si l'accord est centré sur la question nucléaire, l'Iran espère qu'il aura des implications positives plus larges pour notre région et pour l'ensemble de la communauté internationale concernant les points suivants. Premièrement, l'accord, conclu sur la base du respect et de la compréhension mutuels, est une importante victoire de la diplomatie sur la pression et la contrainte exercées sur l'Iran, qui n'ont produit aucun résultat au cours des 37 dernières années. Il renforce notre foi en la diplomatie comme la manière la plus rationnelle de régler les différends dans notre monde interconnecté, et il montre que la diplomatie peut donner des résultats et l'emporter sur la guerre et la tension. Il envoie donc un message clair à tous ceux qui croient encore qu'ils peuvent parvenir à leurs fins par la force et la contrainte.

Deuxièmement, le Plan d'action global commun pourrait contribuer à déclencher des évolutions d'importance majeure dans la région en vue de parvenir à une meilleure coopération et coordination dans le traitement des vraies questions auxquelles nous sommes confrontés. Nous espérons donc sincèrement que cet accord permettra de tourner la page dans notre région et d'aider les pays à resserrer les rangs, à combattre l'extrémisme violent et à coopérer davantage pour lutter contre les graves menaces qui pèsent sur la région et sur le monde. Si chaque pays de la région a grandement intérêt à vaincre le terrorisme, l'extrémisme violent et le sectarisme, les participants au Plan d'action sont eux aussi confrontés à des problèmes de sécurité semblables à cause de ces phénomènes. La question nucléaire étant désormais résolue, nous pouvons désormais nous concentrer sur les vrais problèmes et tirer parti de l'amélioration de la situation, laquelle favorise une coopération plus vaste entre tous les acteurs.

Troisièmement, à la suite de cette avancée majeure dans la région, nous réaffirmons à nos voisins et amis du golfe Persique et de toute la région que l'Iran est prêt à dialoguer de bonne foi avec chacun d'entre eux dans un esprit de respect mutuel, de bon voisinage et de fraternité. Nous avons de nombreux défis communs à relever dans notre région et de nombreuses possibilités communes dont nous pouvons tirer parti. Le moment est venu de commencer à nous attaquer ensemble à nos problèmes les plus courants et les plus importants, au premier rang desquels figure l'extrémisme violent.

Quatrièmement, le régime israélien, fidèle à sa politique générale consistant à attiser les tensions dans la région, a fait tout ce qui est en son pouvoir pour saboter et réduire à néant tous les efforts visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le programme nucléaire iranien. Ce faisant, il a prouvé une fois encore qu'il ne considère pas la paix dans notre région comme étant dans son intérêt et qu'il voit dans la paix une menace existentielle à sa survie. L'iranophobie qu'il s'efforce de diffuser dans la région et au-delà contribue à ce sinistre dessein. C'est pourquoi nous avertissons nos voisins et amis de ne pas tomber dans le piège d'Israël.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le régime israélien soit le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, une idée que mon pays a lancée il y a plus de 40 ans et a toujours promue depuis lors. Nous pensons que les têtes nucléaires stockées par le régime israélien constituent une grave menace pour la paix et la sécurité dans notre région instable, et que le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, et prendre les mesures nécessaires pour neutraliser cette menace.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler que l'Iran, une nation dotée d'une culture et d'une civilisation riches, a résisté à d'énormes tempêtes, tout en préservant farouchement son indépendance et son identité. Celles-ci n'ont pas été acquises en opprimant d'autres personnes ou en revenant sur des engagements. La détermination dont a fait preuve notre délégation au cours des négociations a été motivée par le fait que nous n'acceptons que les engagements que nous pouvons honorer. Alors que l'Iran est résolu à s'acquitter de ses obligations, nous espérons que nos homologues resteront également fidèles aux leurs. Ce n'est qu'en honorant nos engagements, en faisant preuve de bonne foi et en adoptant la bonne approche que nous pourrions faire en

sorte que la diplomatie l'emporte sur les conflits et les guerres dans un monde fait de violence, de souffrances et d'oppression. Dans ce contexte, le Plan d'action global commun fournit une base solide à l'instauration de nouvelles relations diplomatiques plus efficaces.

Qu'il me soit permis de remercier les ambassadeurs qui ont appuyé le Plan d'action global commun et les pays qui ont contribué à la conclusion de cet accord. Par ailleurs, je voudrais brièvement réagir à certaines accusations infondées qui ont été portées par certains intervenants à la séance d'aujourd'hui. Il est paradoxal que l'Ambassadrice des États-Unis accuse mon gouvernement de déstabiliser la région et de soutenir le terrorisme. Un pays, qui a envahi deux pays de notre région et a créé un terreau fertile à la montée du terrorisme et de l'extrémisme, est mal placé pour proférer de telles accusations contre le mien. Les actions ineptes et irréflechies des États-Unis dans notre région depuis de nombreuses années sont à l'origine de nombreux problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui. L'Iran est un pays stable dans une région instable. Comme nous voulons que notre stabilité perdure, nous promouvons la stabilité dans la région et aidons nos voisins à se stabiliser et à coopérer à cette fin.

Pour terminer, qu'il me soit également permis de vous informer, Monsieur le Président, que ma délégation, sur ordre de mon gouvernement, transmet la déclaration de la République islamique d'Iran à la suite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité, pour distribution en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mayr-Harting.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : La Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, m'a demandé de transmettre le message ci-après au Conseil de sécurité :

« L'accord conclu à Vienne, le 14 juillet 2015, entre l'Iran et la Chine, la France, l'Allemagne, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, avec l'appui de la Haute Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et la politique de sécurité, concernant un Plan d'action global commun, est de nature historique.

Une fois mis en œuvre, cet accord maquera l'aboutissement des efforts diplomatiques été menés de longue date en vue de parvenir à une solution complète, durable et pacifique du dossier nucléaire iranien, une solution qui fournira les assurances nécessaires sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, d'une part, et la levée des sanctions, de l'autre. En tant que tel, il constitue une réalisation majeure et témoigne des mérites d'une diplomatie patiente menée par toutes les parties.

Il est heureux que cet accord ait été conclu à Vienne, où tout a débuté il y a 12 ans, lorsque l'Agence internationale de l'énergie atomique a commencé à se pencher sur d'éventuelles activités nucléaires iraniennes non déclarées. Depuis lors, il y a eu de nombreux mois et années de négociations parfois difficiles. L'une des étapes clefs de ce processus a été la conclusion de l'accord intérimaire de Genève de 2013, dont la mise en œuvre sans heurt a donné au processus de négociations complexes qui a suivi le temps et les moyens nécessaires. Cela a abouti à l'accord de Lausanne en avril 2015, qui a défini les paramètres de l'accord final.

Le format E3/EU+3 s'est révélé particulièrement efficace. Nous avons le sentiment que l'Union européenne, en particulier par l'intermédiaire de la Haute Représentante, a été en mesure de jouer un rôle essentiel de facilitation. Tout au long du processus, l'Union européenne a fait office de facilitateur, de modérateur et dans la phase finale, de rédacteur du texte du Plan d'action global commun et de ses annexes. Il est difficile d'imaginer un autre acteur qui aurait pu le faire. L'un des éléments clefs de toute réussite est de maintenir l'unité du groupe et de se concentrer sur un objectif commun. C'est tout à l'honneur des participants que nous soyons restés déterminés à parvenir à un accord mutuellement avantageux. Le fait que le délai librement fixé a été dépassé à plusieurs reprises témoigne de l'opinion partagée selon laquelle un accord de qualité était très supérieur à un accord rapidement conclu.

Cet accord est bon, durable et vérifiable. L'Iran a accepté d'apporter des modifications à son programme nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique disposera des possibilités

d'accès dont elle a besoin pour déterminer le moment où l'Iran aura mené à terme ces mesures et pour déceler toute violation éventuelle de l'accord. En retour, l'Iran bénéficiera d'une levée progressive des sanctions. Les annexes du Plan d'action présentent de manière détaillée les mesures à prendre par toutes les parties, ce qui facilitera la mise en œuvre de l'accord. Conjuguée à la conclusion qui doit être établie par l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard, la pleine application par l'Iran des engagements pris dans le cadre du Plan d'action contribuera à renforcer la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Il sera nécessaire que toutes les parties s'attachent désormais ensemble à la mise en œuvre du Plan d'action global commun. La résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité est un élément clef de ce processus. Comme convenu à Vienne, l'Union européenne entérinera la résolution dans les conclusions du Conseil Affaires étrangères, qui siège à l'heure où nous parlons. Elle entérinera également le Plan d'action global commun, et s'engage à en respecter les dispositions et à se conformer au plan de mise en œuvre.

De fait, les mesures et les engagements en ce qui concerne la levée des sanctions pris par l'Union européenne en vertu du Plan d'action global commun seront mis en œuvre en fonction des modalités et du calendrier définis dans le Plan. Conformément aux dispositions du Plan, la levée des sanctions économiques et financières deviendra effective une fois que l'Agence internationale de l'énergie atomique aura vérifié que l'Iran a tenu tous ses engagements dans le domaine nucléaire. Pour le moment, l'application des dispositions du Plan d'action conjoint adopté à Genève en 2013 a été prolongée de six mois pour couvrir la période durant laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique vérifiera que l'Iran a honoré ses engagements.

La Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité continuera d'appuyer et de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pendant toute sa durée. La Haute Représentante espère que cette évolution positive ouvrira la porte

à une amélioration progressive des relations entre l'Union européenne, ses États membres et l'Iran, ainsi qu'à de meilleures relations régionales et internationales pour l'Iran, et que cela permettra de stabiliser et de sécuriser davantage la région sur le long terme. Il est essentiel que tous saisissent cette occasion.»

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le Plan d'action global commun adopté à Vienne et approuvé aujourd'hui par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015) constitue une avancée importante, voire historique, vers le règlement d'un conflit qui dure depuis une décennie en ce qui concerne le programme nucléaire iranien. Il devrait permettre d'apaiser les préoccupations concernant la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Je vais brièvement expliquer son importance sous trois angles différents.

Premièrement, l'Allemagne est fermement convaincue que cet accord réduit le risque d'une course aux armements nucléaires. À l'issue de négociations longues et exigeantes, les gouvernements des E3+3 et l'Union européenne ont mis en place un cadre crédible qui empêchera l'Iran d'acquiescer des armes nucléaires. L'Iran s'est engagé à appliquer des restrictions techniques globales et un régime de transparence sans précédent qui nous permettront d'éliminer toute éventualité d'activités nucléaires dissimulées.

L'accord n'est pas simplement fondé sur la confiance ou la bonne volonté; nous avons mis en place un ensemble sans précédent de mesures de confiance à long terme. Toutes les mesures adoptées feront l'objet d'un suivi rigoureux. Un puissant mécanisme de rétablissement des sanctions donnera à l'Iran une raison supplémentaire de respecter ses obligations. Il est maintenant crucial de mettre cet accord en pratique. L'Agence internationale de l'énergie atomique aura un rôle important à jouer à cet égard. En contrepartie de ces restrictions nucléaires, l'Iran bénéficiera d'un allègement rapide et général des sanctions. La résolution adoptée aujourd'hui marque un pas décisif dans la bonne direction.

Deuxièmement, l'accord offre également d'importantes possibilités à l'Iran sur le plan politique. Il reflète un choix fondamental du Gouvernement iranien. Celui-ci exprime son intention de jouer un rôle constructif au sein de la communauté internationale.

Il incombe à l'Iran d'honorer cet engagement. Nous espérons qu'en appliquant l'accord, l'Iran saisira l'occasion d'améliorer les choses d'autres domaines, des libertés civiles aux droits de l'homme, sans oublier l'apaisement des préoccupations relatives à la sécurité régionale.

Enfin, nous espérons que l'accord conclu à Vienne aura également un effet positif sur les relations entre l'Iran, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que sur les relations régionales et internationales de l'Iran. Nous espérons également qu'il ouvrira la porte à une politique étrangère plus constructive de l'Iran et, à

terme, contribuera à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

L'accord conclu à Vienne le 14 juillet a montré que des conflits complexes et prolongés pouvaient être réglés par des moyens pacifiques à condition de manifester suffisamment de volonté politique et de courage. Cela constitue une victoire pour la diplomatie et les principes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 10 h 35.